

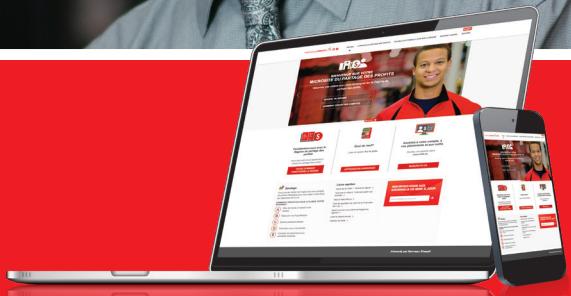
LE PARTAGE DES PROFITS



# VOTRE GUIDE SUR LE RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS

RENSEIGNEZ-VOUS!

Pour plus de détails, visitez  
[partagedesprofits.ca](http://partagedesprofits.ca)



# FÉLICITATIONS! VOUS AVEZ GAGNÉ VOTRE PREMIÈRE PRIME DU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS!

Vous faites maintenant officiellement partie de la famille des participants du Régime de partage des profits de l'AMCT. Le régime est une excellente façon d'épargner pour la retraite et les grands événements de la vie, comme l'achat d'une maison, les études postsecondaires et le paiement de l'hypothèque.

Poursuivez votre lecture pour découvrir tout ce que le régime a à offrir et ce que vous devez faire!

## VOUS POUVEZ GAGNER DEUX TYPES DE PRIMES :



**Prime  
d'accroissement\***  
Versée  
à la fin juin

Vous pouvez seulement retirer l'argent de votre compte de primes d'accroissement à votre retraite ou si vous :



quittez Canadian Tire



devenez un marchand  
associé



obtenez un poste  
au sein de la  
Société Canadian Tire



**Prime  
d'épargne\*\***  
Versée en janvier

En plus de servir de revenu de retraite, vous pouvez effectuer des retraits de votre compte de primes d'épargne pour :



payer la mise de fonds à l'achat de votre résidence principale;



réduire votre hypothèque;



payer vos études ou celles de vos enfants ou de votre conjoint  
(y compris 1 500 \$ pour l'achat d'un ordinateur);



payer les conseils de placement d'un conseiller financier personnel  
(jusqu'à 500 \$ par année); et



vous pouvez aussi retirer jusqu'à 50 % de votre prime d'épargne  
de l'année en cours sans aucune raison précise.

\* Selon le rendement de votre magasin, vous pourriez être admissible à une prime d'accroissement si vous avez travaillé au moins 1 000 heures dans l'année précédente et êtes employé au même magasin le 1er mai de l'année en cours.

\*\* Vous êtes admissible à une prime d'épargne si vous avez reçu une prime d'accroissement en juin/juillet de l'année précédente et travailliez encore pour un marchand associé de Canadian Tire le 31 décembre de l'année en question.

# VOS PRIMES, VOS CHOIX DE PLACEMENT

Lorsque vous recevez une prime, vous devez décider comment l'investir. Votre décision dépend de vos objectifs d'épargne et de votre tolérance au risque.

## VOUS AVEZ **CINQ** OPTIONS DE PLACEMENT :

### Fonds à profil de risque cible

1. Fonds BlackRock (BLK) prudent
2. Fonds BlackRock (BLK) modéré
3. Fonds BlackRock (BLK) audacieux
4. Fonds distinct du marché monétaire Sun Life
5. Fonds d'actions Canadian Tire

POUR DÉTERMINER L'APPROCHE DE PLACEMENT QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX, ouvrez une session dans **masunlife.ca** et utilisez l'outil de répartition de l'actif. Puis, rendez-vous sur le site de la Sun Life pour sélectionner vos placements. Vous pouvez aussi communiquer avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, au **1 866 733-8612**, pour vous renseigner sur vos options de placement.



Pour en savoir plus sur les fonds de placement, visitez  
**partagedesprofits.ca**

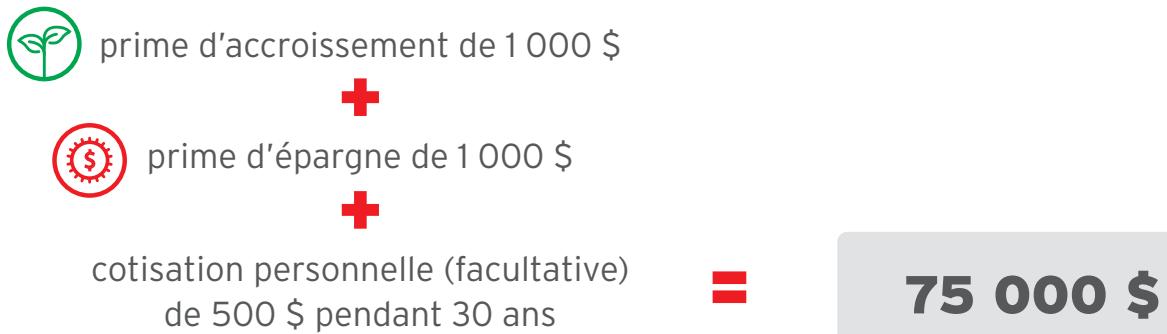
L'excellent travail que vous effectuez chaque jour aide à générer des profits et peut avoir une incidence sur le montant d'argent que vous recevrez du régime.



# ÉPARGNEZ, INVESTISSEZ, VOYEZ VOTRE ACTIF GROSSIR

INVESTIR MAINTENANT PEUT **RAPPORTER GROS** PLUS TARD!

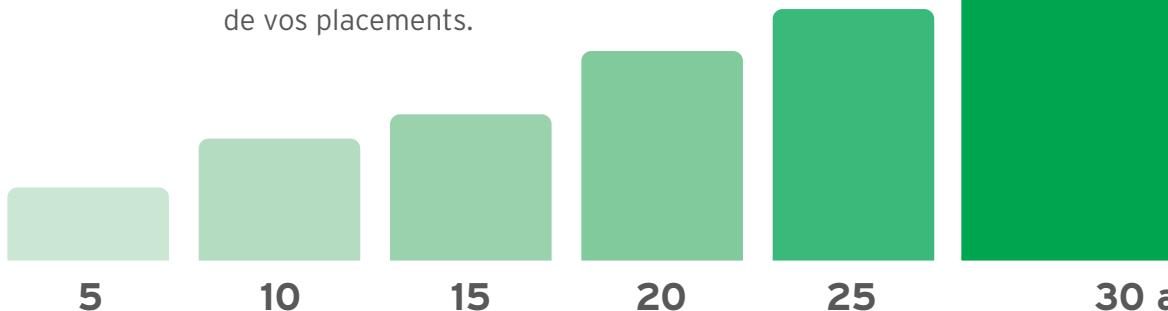
Supposons que vous épargnez 2 500 \$ par année pendant 30 ans :



Investissez votre épargne sur **masunlife.ca...**

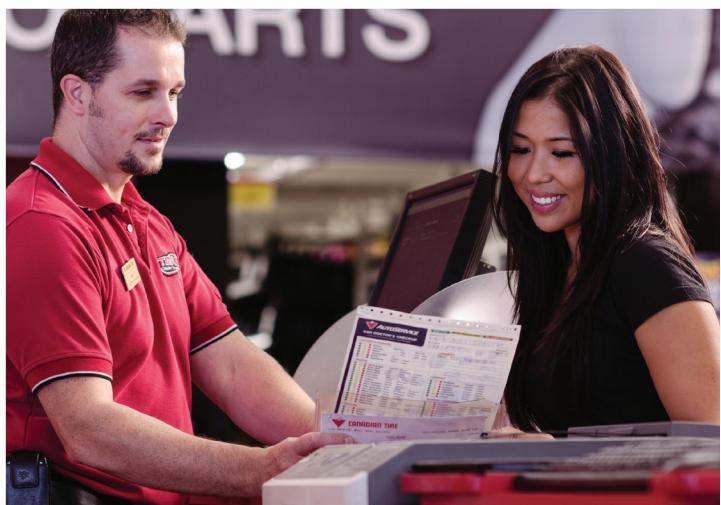
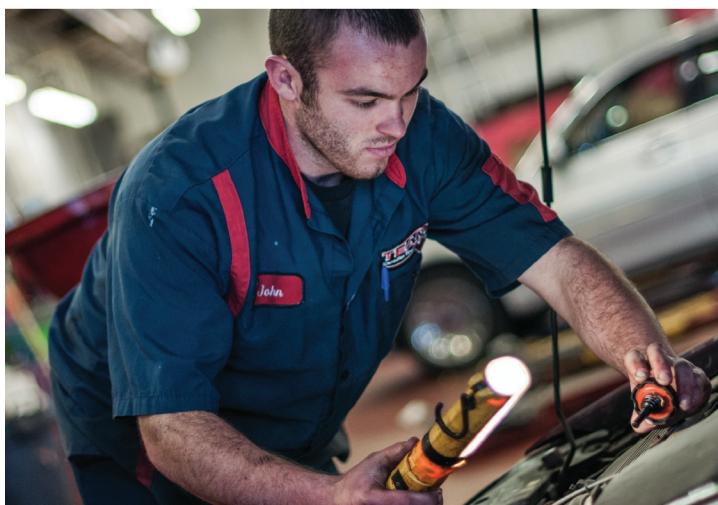


Votre épargne génère de l'intérêt et croît au fil du temps! Le montant que vous pouvez épargner dépend du montant que vous investissez, du nombre d'années de participation au régime et du rendement de vos placements.



**176 900 \$\***

\* Montant basé sur un taux de rendement de 5%; et des dépôts au début de chaque année. Le rendement réel de vos placements variera en fonction des facteurs susmentionnés et il n'est pas garanti.



# **5 CHOSES À FAIRE MAINTENANT POUR PROFITER AU MAXIMUM DU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS :**



**Sachez comment fonctionne le régime** - visitez [partagedesprofits.ca](http://partagedesprofits.ca) - **À propos du partage des profits**



**Renseignez-vous sur vos options de placement** - lisez le rapport annuel sur [partagedesprofits.ca](http://partagedesprofits.ca) - **Rapport annuel**



**Déterminez votre profil d'investisseur** - à l'aide de l'outil de répartition de l'actif sur [masunlife.ca](http://masunlife.ca)



**Demandez conseil** - entretenez-vous avec un conseiller financier qualifié



**Investissez vos primes!** Il vous incombe de décider comment investir vos primes. Accédez à [masunlife.ca](http://masunlife.ca) pour choisir et revoir vos options de placement et désigner un bénéficiaire.

## **VOTRE RÔLE EN CE QUI A TRAIT AU RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS**

Vous jouez un rôle important pour déterminer le montant des primes que vous recevrez. Les primes de partage des profits sont directement liées aux ventes enregistrées à votre magasin et à votre rendement personnel, ainsi qu'au nombre de participants dans votre magasin.

### **Ce que vous pouvez faire pour accroître les ventes :**

- fournissez un service à la clientèle exceptionnel;
- renseignez-vous sur les promotions;
- prévenez le vol et l'endommagement des produits.

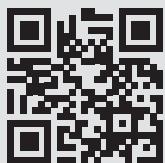
Pour savoir comment vos primes sont calculées, visitez [partagedesprofits.ca](http://partagedesprofits.ca) - **À propos du partage des profits.**



# VOS RESSOURCES SUR LE RÉGIME DE PARTAGE DES PROFITS

## partagedesprofits.ca

Votre source de renseignements numéro 1 sur le régime!



- Visionnez les **vidéos** sur le régime
- Apprenez-en davantage sur le fonctionnement du régime dans l'**Aperçu du Régime de partage des profits**
- Prenez connaissance du **rapport annuel** pour connaître le rendement des placements et obtenir des conseils
- Lisez **Sur la piste** - le bulletin du Régime de partage des profits
- Visitez la **page de la FAQ** : pour obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes



## masunlife.ca



- **Choisissez vos placements** et gérez vos comptes
- Utilisez **l'outil de répartition de l'actif** pour savoir quelles options de placement vous conviennent le mieux
- Utilisez le **Planificateur de retraite** pour déterminer combien d'argent vous aurez besoin à la retraite

## Centre de service à la clientèle de la Sun Life



Vous pouvez communiquer avec le centre au **1 866 733-8612**, ouvert de 8 h à 20 h, HE, chaque jour ouvrable, pour vos renseignements sur les caractéristiques du régime, les options de placement et les outils d'aide à la décision. Le service est offert dans plus de 190 langues.

La présente brochure fournit un sommaire du Régime de partage des profits de l'Association des marchands Canadian Tire (AMCT) et de ses principales caractéristiques. Tous les efforts ont été déployés pour assurer l'exactitude des renseignements. En cas de divergence entre l'information fournie dans le présent document et les documents du régime, ces derniers auront préséance en tout temps.